

Institute for Field Education (IFE)

Le communautarisme et la communauté trans en France :
une étude socioculturelle

Madeline Kullgren

IFE Paris Printemps 2020

Association PASTT – Sous la direction de Ines Messaoudi

Remerciements

Je tiens à remercier vivement toutes celles et ceux qui m'ont aidé dans la réalisation de ce mémoire. Les conseils et les encouragements positifs des personnes mentionnées ci-dessous m'ont motivé à aborder un sujet complexe et poursuivre mes recherches même si j'ai dû arrêter mon stage et quitter Paris. Je suis très reconnaissante de tout le soutien que j'ai reçu.

Tout d'abord, j'adresse mes remerciements à toute l'équipe d'IFE, surtout Julie Rosticci, la coordinatrice de programme et Thomas Roman, le co-directeur. Je vous dois un grand merci de rendre la transition vers la vie à Paris aussi facile que possible. Malgré les décisions extrêmement difficiles que vous avez dû prendre en raison du coronavirus, vous avez toujours donné la priorité aux étudiants pour que nous puissions profiter au maximum de notre semestre.

Je voudrais remercier aussi et très spécialement Anne Ruel, ma tutrice de mémoire, pour m'aider à choisir un sujet et développer ce mémoire. Tes conseils et suggestions ont beaucoup contribué à orienter mes recherches.

Je remercie également toute l'équipe de l'association PASTT pour leur accueil et leur esprit d'équipe même si notre temps ensemble a été court. En particulier, je voudrais exprimer ma gratitude à Ines Messaoudi, ma directrice de stage et la coordinatrice du PASTT, pour m'apprendre le travail important de l'association. Je dois un grand merci à Camille Cabral, la directrice de l'association PASTT, et à Mathilde Letrône, l'assistante sociale de l'association PASTT, pour répondre à mes questions d'entretien. Vos réponses m'ont beaucoup aidé à me concentrer sur les aspects les plus importants de ce sujet. J'espère vous revoir toutes à l'avenir.

Enfin je tiens à remercier mes ami(e)s et mes connaissances d'IFE et du Foyer CLJT Les Amandiers. Merci à toutes et à tous d'être si gentils et de me faire sentir comme chez moi à Paris. Je ne vous oublierai jamais !

Madeline Kullgren

IFE Paris Printemps 2020

Table de matières

| | |
|---|-----------|
| Remerciements..... | 2 |
| Introduction..... | 4 |
| CHAPITRE I - Le communautarisme | |
| A. La notion de communauté..... | 6 |
| I. Qu'est-ce qu'une communauté ?..... | 6 |
| II. L'appartenance à une communauté..... | 6 |
| B. Les débats autour du communautarisme..... | 7 |
| I. Le lien entre le communautarisme et la République française..... | 7 |
| II. La distinction entre l'espace public et l'espace privé..... | 8 |
| III. Le droit à la différence dans la sphère publique : l'inégalité ou l'égalité ?..... | 9 |
| C. Les questions qui évoquent le communautarisme..... | 10 |
| I. L'usage politique du communautarisme..... | 10 |
| II. Le port du voile : la loi du 15 mars 2004..... | 11 |
| III. Le mariage pour tous : la loi du 17 mai 2013..... | 12 |
| D. Les enjeux fondamentaux avec les débats autour du communautarisme..... | 13 |
| I. Le danger d'argumenter contre le communautarisme..... | 13 |
| II. Les paradoxes du communautarisme..... | 15 |
| III. Le débat sur le communautarisme est-il faux ?..... | 16 |
| CHAPITRE II - La communauté trans en France | |
| A. Une brève histoire du mouvement LGBT..... | 18 |
| I. Le « T » dans LGBT..... | 18 |
| II. Les émeutes de Stonewall et l'activisme de Sylvia Rivera..... | 18 |
| B. La transidentité en France..... | 19 |
| I. L'universalité et la transidentité..... | 19 |
| II. Le changement d'état civil..... | 20 |
| CHAPITRE III - PASTT (Prévention Action Santé Travail pour les Transgenres) | |
| A. L'histoire de l'association PASTT..... | 22 |
| I. Qui est Camille Cabral ?..... | 22 |
| II. La création du PASTT..... | 23 |
| Conclusion..... | 24 |
| Abstract..... | 26 |
| Bibliographie..... | 27 |

Introduction

Dans un monde idéal, l'inégalité n'existerait pas. Bien qu'il soit peu probable qu'on puisse atteindre cet état de vie partout, il convient de reconnaître les efforts déployés qui nous rapprochent de ce point. La France est un pays qui chérit l'égalité. Le premier article de la Constitution de la cinquième République déclare que : « [La République] assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. »¹ Cependant, l'assurance de l'égalité est différente que l'existence de l'égalité. On sait qu'il y a des inégalités dans le monde entier, et la France ne fait pas exception. Dans certaines situations, les groupes minoritaires sont défavorisés même si on applique les lois de la République de la même manière. Naturellement, les personnes qui partagent des identités, en particulier des identités marginalisées, vont se rassembler afin de combattre ce fléau.

Afin d'examiner la manière dont les groupes minoritaires font face à l'inégalité en France, il faut d'abord comprendre la relation entre le gouvernement français et tout groupe qui se distingue. Toutefois, pour le dire simplement, elle n'existe pas. Mme Gay McDougall, l'ancienne experte sur les questions de minorités pour les Nations Unies, a déclaré :

La France a historiquement rejeté les notions de droits des minorités et de reconnaissance des groupes minoritaires ou les droits collectifs comme étant incompatibles avec la Constitution et les principes de la République, qui accordent la priorité aux droits individuels, à l'égalité, à l'unité et à l'universalité.²

C'est-à-dire que les groupes ou communautés minoritaires et marginalisés ne sont pas reconnus par le gouvernement. Comme Mme McDougall explique, la France favorise l'unité. En effet, la Constitution précise que : « La France est une République indivisible. »³ Mais est-ce que la reconnaissance des groupes minoritaires indique qu'un pays est divisé ?

Cette question marque le début d'un débat sans fin. Un débat qui ne peut pas avoir lieu sans mentionner le mot effrayant qui se trouve dans le titre de ce mémoire : le communautarisme. Selon la définition du dictionnaire, le communautarisme est la : « doctrine visant à l'organisation de la société sous formes de communautés de personnes partageant la même identité culturelle, ethnique ou religieuse par exemple. »⁴ Cela semble simple, mais qu'est-ce que cela signifie réellement et pourquoi ce phénomène créé-t-il autant la polémique en France ?

¹ « Constitution du 4 octobre 1958 - Article 1 », Legifrance, legifrance.gouv.fr

² « Un rapport de l'ONG sur les minorités épingle la France », Overblog, forumdespeuplesenlutte.over-blog.com

³ « Constitution du 4 octobre 1958 - Article 1 », Legifrance, legifrance.gouv.fr

⁴ « Définition communautarisme », Le dictionnaire, le-dictionnaire.com

Dans la première partie, et la plus détaillée, de cette étude, nous allons tenter de définir le concept de communautarisme. Pour ce faire, il faut examiner son histoire et analyser les arguments qui l'entourent. Nous verrons plusieurs points de vue, ce qui prouve l'extrême controverse concernant le terme. Cette discussion nous permettra de mieux comprendre la réalité des groupes minoritaires en France. Comme le titre le suggère, pour continuer notre discussion, nous allons nous concentrer sur un groupe minoritaire en particulier : la communauté trans. Cette communauté affronte beaucoup de difficultés, mais des organisations et des mouvements existent qui servent à lutter contre la discrimination et l'inégalité. Pour cette raison, la communauté trans sera une bonne étude de cas pour examiner le lien entre le gouvernement français et les groupes marginalisés, tout en gardant à l'esprit le concept de communautarisme.

Dans la deuxième partie, cette étude va expliquer l'histoire et la situation actuelle de la communauté trans en France. Nous nous intéresserons à un événement important et à certaines difficultés rencontrées qui ont contribué à façonner la réalité de la communauté d'aujourd'hui. Afin d'avoir une compréhension encore plus claire du sujet, on parlera d'une organisation spécifique dans la troisième partie : l'association PASTT (Prévention Action Santé Travail pour les Transgenres). Fondée en 1992, l'association : « œuvre pour la reconnaissance et l'insertion socio-culturelle et professionnelles (sic) des personnes transgenres. »⁵ La connaissance du PASTT nous permettra d'établir des liens avec la philosophie de l'association et les idées évoquées dans les conversations sur le communautarisme. Dans le but d'apporter plus de perspectives à cette étude, nos discussions incluront quelques réponses à des entretiens avec deux membres du PASTT. On discutera des réponses de Camille Cabral, la fondatrice et directrice du PASTT et Mathilde Letrône, l'assistante sociale du PASTT. Les entretiens ont été menés à distance en raison de la situation actuelle avec le coronavirus.

Ensemble, ces trois chapitres ont pour but de décomposer le communautarisme et de dépasser le discours théorique afin de se concentrer sur les aspects tangibles du concept en rapport avec la communauté trans en France, s'ils existent.

⁵ « Présentation », PASTT, *regis-pastt.asso-web.com*

CHAPITRE I - Le communautarisme

A. La notion de communauté

I. Qu'est-ce qu'une communauté ?

La définition du dictionnaire explique que le doctrine de communautarisme nécessite une société divisée en communautés spécifiques. Par conséquent, il faut d'abord aborder le concept d'une communauté. Il semble être un mot simple, et toute personne à qui l'on demanderait de le définir trouverait probablement une définition similaire parce qu'au niveau le plus fondamental, une communauté n'est qu'un corps unifié d'individus.⁶ Cette unification entre des individus peut être le résultat de plusieurs facteurs. La définition du communautarisme dont on a parlé mentionne également des exemples des communautés formées sur la base d'une identité partagée, que cette identité soit culturelle, ethnique ou religieuse.⁷ On va voir que la religion est particulièrement importante en ce qui concerne les débats sur le communautarisme. Il existe aussi d'autres types des communautés. Mathilde Letrône, l'assistante sociale du PASTT, pense qu'une communauté est : « un ensemble de personnes qui partagent des idées, des valeurs, des envies communes, ou même des projets en commun. »⁸ Ces exemples soulignent que le mot communauté a des significations diverses qui impliquent toutes d'avoir une identité ou un but en commun.

II. L'appartenance à une communauté

Il faut discuter aussi l'aspect le plus important de toute communauté : les personnes qui en font partie. Il est facile d'oublier que les personnes ayant une identité commune ont aussi des différences. Par exemple, il est facile de supposer que tous ceux qui appartiennent à la communauté LGBT ont les mêmes expériences. Ce n'est évidemment pas le cas, et il est important de le rappeler. L'appartenance à une communauté ne signifie pas la même chose pour tout le monde. En fait, pour Mathilde, il y a : « une distinction à faire entre le fait d'appartenir 'de fait' à une communauté, et le sentiment d'appartenance à une communauté. »⁹ Elle dit :

J'appartiens à la communauté gay, mais pour moi ce n'est pas le fait d'être lesbienne qui me définit entièrement. Et je n'ai pas le sentiment d'appartenir à la communauté homosexuelle,

⁶ « Definition of community », Merriam-Webster, *merriam-webster.com*

⁷ « Définition communautarisme », Le dictionnaire, *le-dictionnaire.com*

⁸ Letrône, Mathilde, entretien.

⁹ Ibid.

même si j’y appartiens dans les faits. Par exemple, je ne fréquente pas les bars gays, et j’ai très peu d’amis homosexuels. Je ne suis allée qu’une seule fois à la Gay Pride.¹⁰

Pour mieux comprendre l’importance de cette anecdote, il faut discuter le point de vue philosophique d’une communauté.

Un document informatif sur le communautarisme destiné aux étudiants français aborde cette perspective philosophique. Selon le document : « la communauté s’oppose à l’individu dans le sens où la première réaffirme le primat de l’identité collective sur l’identité individuelle. »¹¹ Ainsi, une communauté ne peut pas coexister avec la liberté individuelle. Mais cette idée ne reconnaît pas ceux dont l’identité individuelle n’est pas surmontée par une identité collective. Comme Mathilde, une personne peut appartenir à une communauté tout en ayant une distance entre eux-mêmes et l’identité collective de cette communauté. Cela ne veut pas dire qu’il n’y a pas de cas où l’identité collective joue un rôle plus important, mais nous devons garder cette distinction à l’esprit afin de mieux comprendre la réalité de la dynamique des communautés. En gros, on ne peut pas faire des généralisations parce que l’appartenance à une communauté est différente pour chaque personne et ne définit pas forcément un individu.

B. Les débats autour du communautarisme

I. Le lien entre le communautarisme et la République française

Comme mentionné dans l’introduction, la France valorise les droits individuels, l’égalité, l’unité et l’universalité. Les valeurs de la République s’articulent autour du modèle républicain. Pour cette raison, toute opposition à ces valeurs suscitera des controverses. Il est possible que le communautarisme soit l’une des questions les plus controversées à cet égard. Le modèle républicain représente la façon dont les gens devraient s’intégrer dans la société française.¹² Ce modèle favorise l’intégration individuelle à l’intégration communautaire.¹³ Par conséquent, le communautarisme, ou l’existence de communautés, indique que les membres de ces communautés ne se sont pas intégrés dans la société française. Souvent, les communautés dont on parle en rapport avec ces questions sont des groupes religieux et d’immigrés. Bérénice Levet, une philosophe et essayiste, a participé à une discussion en podcast sur le communautarisme. Elle défend le modèle républicain en disant que : « la conception française de la République c’est

¹⁰ Letrône, Mathilde, entretien.

¹¹ « Le communautarisme », *L’Étudiant*, *letudiant.fr*

¹² Schnapper, Dominique, « La République face aux communautarismes », *Études*, t. 400, n°2, 2004, pp.177.

¹³ *Ibid*, pp. 177.

d'avoir dépassé les différentes communautés qui composaient la France. »¹⁴ Autrement dit, l'identité française est quelque chose de plus grand. Ce n'est pas la simple somme des communautés qui existent en France parce que, selon Bérénice : « on ne peut pas parler d'une multitude des communautés dans la communauté française. »¹⁵ Ce modèle intégrationniste contraste avec celui de la mosaïque que l'on trouve aux États-Unis.

L'idéologie du modèle français devient plus claire quand on le met côté à côté avec la tradition américaine. Cette tradition : « propose de reconnaître les immigrés en fonction de leur appartenance ethnique ou religieuse en tant que communautés différentes. »¹⁶ Cela n'arriverait jamais en France parce que le gouvernement ne reconnaît aucun groupe minoritaire. Au lieu de cela, les étrangers sont censés s'intégrer individuellement dans la société nationale. Selon les termes de Bérénice : « tout le monde n'importe quoi peut participer à l'identité française. »¹⁷ Ceux qui sont d'accord avec ce modèle estiment qu'il s'agit d'une méthode inclusive qui favorise l'égalité et l'indivisibilité de la République. En raison des valeurs profondément ancrées dans la République française, l'idée de communautarisme fait peur et est rarement considérée sous un angle positif.

II. La distinction entre l'espace public et l'espace privé

Avant de poursuivre notre discussion, il faut reconnaître la distinction qui est faite entre l'espace public et privé en ce qui concerne la tolérance des spécificités. Si l'on ne regarde que la manière dont le gouvernement français traite l'intégration sociale au niveau national, il est facile de supposer qu'il y a un déni complet et même un effacement de toute qualité qui distingue un individu par rapport à sa culture, sa religion ou son ethnicité. En réalité, la politique française « impliquait que ces spécificités se maintiennent exclusivement dans l'ordre du privé et que les individus se conforment à la logique de l'intégration « à la française » dans l'ordre du public. »¹⁸ Autrement dit, « si toute société est par définition multiculturelle (différences de sexe, de groupes sociaux, de religion, d'origine nationale ou même régionale), l'idéal républicain, avec la notion de citoyenneté, entend gérer ces différences en distinguant l'espace public et privé. »¹⁹ C'est vrai qu'il y a un aspect d'effacement dans l'espace public

¹⁴ Gardette, Hervé, « Y a-t-il un niveau nécessaire de communautarisme ? », *Du Grain à moudre*. France Culture. 13 septembre 2016. 39 min.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Ceyhan, Ayse, « Le communautarisme et la question de la reconnaissance », *Cultures et Conflits*, n°12, 1993, pp.176.

¹⁷ Gardette, Hervé, « Y a-t-il un niveau nécessaire de communautarisme ? ».

¹⁸ Schnapper, Dominique, « La République face aux communautarismes », pp.177.

¹⁹ « Le communautarisme », *L'Étudiant*, *letudiant.fr*

afin de défendre la liberté et l'égalité. Le multiculturalisme ne peut exister que dans l'espace privé. C'est pour cette raison que le communautarisme suscite tant de polémiques en France. Cette doctrine s'oppose à cette politique en introduisant « le droit à la différence et donc à l'inégalité et à l'exclusion dans l'espace public. »²⁰ En théorie, les différences dans l'espace public entraînent une fragmentation sociale qui entrave l'égalité de traitement des citoyens français. Les arguments contre le communautarisme visent à protéger l'indivisibilité de la République.

III. Le droit à la différence dans la sphère publique : l'inégalité ou l'égalité ?

Quand un groupe se distingue dans la sphère publique, cela peut faire peur, car ceux qui considèrent que c'est un type de communautarisme croient automatiquement que l'action est une attaque contre la France. On a déjà soulevé ce point de vue, mais on doit encore considérer la perspective qui n'est pas souvent présente dans ces conversations. Alors que certains considèrent la visibilité d'un groupe minoritaire comme un pas vers l'inégalité, d'autres la considèrent comme un pas vers l'égalité. Interrogée sur le rassemblement des groupes minoritaires, Mathilde Letrône a soulevé un point important à discuter :

Je pense que les revendications des minorités peuvent résulter d'une invisibilité dans la société.

Donc les rassemblements et actions sont quelquefois les seuls moyens dont dispose une communauté invisible, pour devenir visible et revendiquer des droits. Pour moi, il faut voir les choses à l'envers : s'il y a une communauté, c'est qu'il y a des personnes qui ne se sentent intégrées dans aucune case de la société. Et c'est plutôt cela qui devrait inquiéter la société, car cela nuit à l'indivisibilité de la République.²¹

Sa réponse résume très bien l'autre facette majeure de ce débat. Plutôt que d'essayer de se séparer de la société, les communautés qui se rassemblent cherchent à faire entendre leur voix puisqu'elles ont été ignorées. C'est un message qu'ils ne reçoivent pas l'égalité de traitement garantie par la République. Camille Cabral, la directrice du PASTT, a un point de vue similaire. Selon elle : « l'argument majeur que des groupes de personnes s'organisent ou se mobilisent politiquement se base devant des situations de menace de non-reconnaissance ou des discriminations provenant d'autres personnes ou un système qui nie l'égalité de droits aux groupes *communautaires*. »²² Sa vision ne soutient pas une séparation de la société. Pour elle, l'organisation communautaire fait partie du chemin vers l'égalité.

Les perspectives de Mathilde et Camille s'alignent sur celles des deux autres participants de la discussion en podcast. Ces participants ont des opinions divergentes de celles de Bérénice. Louis-Georges Tin, le président du Conseil représentatif des associations noires de France et le fondateur de la Journée

²⁰ « Le communautarisme », L'Étudiant, *letudiant.fr*

²¹ Letrône, Mathilde, entretien.

²² Cabral, Camille, entretien.

mondiale contre l'homophobie et la transphobie, défend la légitimité d'une manifestation communautaire. Il soutient l'idée que le communautarisme est utilisé pour lutter contre la discrimination.²³ La troisième participante à la discussion en podcast s'appelle Tamara Lui. Elle est la présidente de l'association Chinois de France. À son avis, le communautarisme est nécessaire pour se protéger. Elle dit que le rassemblement des personnes qui font face à la discrimination est naturel car « en crise il y a de la solidarité. »²⁴ De ces points de vue, le communautarisme semble en fait soutenir la valeur d'égalité de la République plutôt que la menacer. Joël Roman, un philosophe, essayiste et éditeur français, affirme que : « les valeurs ne sont pas en danger et ne sont pas en cause. Au contraire, assumées, revendiquées, elles vivent et sont mises en œuvre par ceux qu'on accuse de vouloir les subvertir. »²⁵ Alors, pourquoi y a-t-il tant de controverses ? Pour mieux comprendre les craintes réelles qui se cachent derrière ce mot, nous nous pencherons sur les questions récentes qui suscitent des débats sur le communautarisme.

C. Les questions qui évoquent le communautarisme

I. L'usage politique du communautarisme

Le mot communautarisme est attaché à des significations complexes et à des connotations négatives. Nous avons déjà discuté des principaux éléments des débats, mais pour approfondir notre compréhension, nous devons examiner de plus près où et comment le mot est employé. Fabrice Dhume-Sonzogni, un sociologue, travaillait sur une enquête qui cherchait à clarifier ce terme. Dans une discussion en podcast avec le journaliste et professeur Sylvain Bourmeau, Fabrice parle de ses recherches. Afin de comprendre l'usage actuel du mot, il faut considérer son histoire. D'après Fabrice, avant les années 90, il existe très peu de références au communautarisme.²⁶ En fait, il est apparu pour la première fois dans le dictionnaire en 1997.²⁷ Cependant, l'usage du mot s'est rapidement développé et est passé des discours intellectuels aux conversations journalistiques.²⁸ Il explique qu'en France en 1995, il y avait un discours de l'ennemi de l'intérieur. Au fond, on voulait savoir comment un enfant dans les écoles françaises pourrait tourner contre l'État. Selon la sociologue Sylvie Tissot : « l'irruption du mot *communautarisme* traduit la manière dont les débats publics se sont structurés en France dans les années 2000 sur les questions de l'immigration, du passé colonial ou de l'islam. »²⁹ En conséquence, l'objectif

²³ Gardette, Hervé, « Y a-t-il un niveau nécessaire de communautarisme ? ».

²⁴ Ibid.

²⁵ Roman, Joël, « Identité nationale : parlons-en ! », *Esprit*, n°339, 2007, pp.137.

²⁶ Bourmeau, Sylvain, « Le communautarisme, cette chimère toxique », *La Suite dans les Idées*. France Culture, 24 septembre 2016. 29 min.

²⁷ Tissot, Sylvie, « Qui a peur du communautarisme ? », Les mots sont importants, *lmsi.net*

²⁸ Bourmeau, Sylvain, « Le communautarisme, cette chimère toxique ».

²⁹ Tissot, Sylvie, « Qui a peur du communautarisme ? », Les mots sont importants, *lmsi.net*

était de « défendre et protéger l’imaginaire nationale. »³⁰ Fabrice a trouvé que le mot est toujours présent dans la presse nationale, et non locale, parce que le mot agit comme un opérateur politique qui permet l’articulation de la sécurité culturelle en France.³¹ Cela indique en outre que le mot traite de la cohésion de la nation dans son ensemble. Même si le concept de communautarisme a pris son envol avec les discussions concernant les immigrants et les minorités religieuses, Fabrice note que le mot n’est pas exclusivement pour l’Islam parce qu’on l’utilise aussi pour les communautés homosexuelles.³² Pour voir comment le communautarisme est employé dans ces deux communautés, nous nous concentrerons sur deux lois qui ont suscité d’immenses débats et continuent à faire l’objet de controverses.

II. Le port du voile : la loi du 15 mars 2004

Dans le cadre de la structure des discussions en 2000 concernant les questions de sécurité nationale et culturelle, Bernard Stasi, médiateur de la République, a présidé une « commission de réflexion sur l’application du principe de laïcité dans la République » en 2003.³³ Cette commission cherchait à « diagnostiquer » la situation actuelle et proposer des actions pour « affirmer une laïcité ferme qui rassemble. »³⁴ Par conséquent, une loi a été créée en 2004 pour interdire les signes religieux ostensibles qui comprenait le hijab musulman et permettait de « faire reculer le port du voile à l’école. »³⁵ Les conflits sur la laïcité et la liberté de religion se poursuivent, mais ce qu’il importe de noter dans ce cas, ce sont les accusations de communautarisme. Une fille pourtant le hijab à l’école est considéré comme refusant de s’intégrer dans la société française. Bérénice Levet articule ce point de vue en disant : « les signes d’appartenances manifestent une volonté de sécession avec la communauté nationale » parce que c’est une façon de se démarquer.³⁶ C’est un point de vue extrême sur la question. Joël Roman tente de contrer ceux qui partagent l’opinion de Bérénice dans son article « Identité nationale : parlons-en ! » quand il dit :

Personne ne porte de revendications communautaires. Mieux, celles que l'on prétend telles, comme les revendications mémorielles de groupes ou les revendications d'aménagements pour la pratique religieuse, en particulier de l'islam, sont toujours faites au nom de principes généraux et communs, dans une exigence d'égalité.³⁷

³⁰ Bourmeau, Sylvain, « Le communautarisme, cette chimère toxique ».

³¹ Ibid.

³² Ibid.

³³ République Française-Vie publique, *vie-publique.fr*

³⁴ Ibid.

³⁵ « Le communautarisme », L’Étudiant, *letudiant.fr*

³⁶ Gardette, Hervé, « Y a-t-il un niveau nécessaire de communautarisme ? ».

³⁷ Roman, Joël, « Identité nationale : parlons-en ! », *Esprit*, n°339, 2007, pp.137.

En accord avec cette déclaration, Sylvie Tissot explique que si le port du voile concernait vraiment le communautarisme que craint Bérénice, il y aurait eu une demande d'enseignement « particulier dans des écoles particulières : les élèves voilées demandaient au contraire à recevoir, avec tout le monde, le même enseignement que tout le monde. »³⁸ Cela nous ramène à notre discussion précédente sur la question de savoir si les demandes d'une communauté conduisent à l'inégalité ou à l'égalité. Il semble plus probable que les mesures prises pour protéger la pratique religieuse l'ont été dans le but d'attendre l'égalité de traitement, mais la loi ne reflète pas ce point de vue.

III. Le mariage pour tous : la loi du 17 mai 2013

Dans le cas du « mariage pour tous », on voit que les mêmes arguments sont utilisés contre la communauté homosexuelle que contre la communauté musulmane et le port du voile. Avant l'adoption de cette loi, un pas important avait déjà été franchi avec la loi PACS en 1999. Cette loi a permis aux couples de même sexe d'avoir un certain statut juridique. Cependant, le PACS ne prévoit pas les mêmes protections qu'un mariage.³⁹ Pour cette raison, selon l'opinion de nombreuses personnes de la communauté homosexuelle, un droit fondamental leur est toujours refusé. Naturellement, la communauté a revendiqué le droit au mariage. Il n'est pas surprenant que certaines personnes aient considéré cette revendication comme un droit spécifique qui signalait une action communautaire. Le site web de l'Église Catholique à Paris a un article qui s'appelle « 10 bonnes raisons de ne légaliser ni le mariage entre personnes du même sexe, ni l'adoption par des partenaires de même sexe ». Ils affirment qu'autoriser le mariage pour tous « aggraverait le communautarisme. »⁴⁰ Le raisonnement qui sous-tend cette déclaration est le suivant :

Le tout nouveau « code de la laïcité et de la liberté religieuse » justifie l'obligation de ne marier religieusement que ceux qui se sont mariés civilement par un souci d'intégration dans l'espace public ». Si le mariage civil devenait totalement équivoque par rapport à ce que l'ensemble des religions entendent par mariage, cette lourde obligation du code pénal leur deviendrait inacceptable et elles demanderaient vraisemblablement sa suppression. Dans le contexte sensible de la montée des communautarismes en France, il y aurait là un facteur de désintégration sociale. Cette affirmation vise à créer la peur en citant une action qui n'a même pas encore eu lieu. En liant le communautarisme à la question du mariage pour tous, les revendications d'égalité de la communauté homosexuelle sont jugées néfastes pour la cohésion de la société. Contrairement à l'affaire du port du

³⁸ Tissot, Sylvie, « Qui a peur du communautarisme ? », Les mots sont importants, *lmsi.net*

³⁹ « Mariage pour Tous et Toutes », SOShomophobie, *sos-homophobie.org*

⁴⁰ Rougé, Matthieu, L'Église Catholique à Paris, *paris.catholique.fr*

voile, l'État a reconnu la validité de leurs revendications et la loi sur le mariage pour tous a été adoptée en 2013. En revenant sur la notion d'une communauté, Mathilde Letrône partage son point de vue sur l'importance de la visibilité. Elle dit : « Je pense que sans l'action des minorités pour devenir plus visibles et combattre les discriminations, les choses n'évolueraient pas de la même façon. »⁴¹ C'est certainement le cas avec l'adoption de cette loi. Sans les actions de la communauté homosexuelle, cette inégalité spécifique serait passée inaperçue. C'est un processus épuisant, mais si la majorité commence à écouter les revendications des minorités, d'autres inégalités seront résolues.

D. Les enjeux fondamentaux avec les débats autour du communautarisme

Tout au long de cette étude, les travaux dont nous avons parlé montrent à quel point la question du communautarisme est complexe en France. Il est facile de dire que c'est une mauvaise chose et de l'utiliser comme argument contre toute action communautaire. Cependant, en dépassant les débats théoriques qui dépeignent le communautarisme comme un ennemi de la République, nous pouvons voir ce qui se passe réellement. C'est important parce que pour corriger l'inégalité, nous devons être capables de la reconnaître et d'admettre qu'elle existe. Cela devrait nous inciter à réfléchir sur l'ensemble du concept de communautarisme, car il présente de graves failles. Dans cette section, nous examinerons les défauts que les chercheurs ont mis en évidence.

I. Le danger d'argumenter contre le communautarisme

Nous avons déjà parlé de la façon dont le discours du communautarisme est lié à l'objectif de protection de l'identité nationale de la France contre la fragmentation sociale. Nous avons vu que la fragmentation sociale contre laquelle on se bat est toute communauté ayant des spécificités dans l'espace public, en provoquant prétendument une inégalité entre les citoyens. Toutefois, nous avons également constaté que les communautés ayant des « spécificités » demandent en fait l'égalité de traitement que le système leur a refusée. Donc, selon Fabrice Dhume-Sonzogni, le communautarisme est « une défense collective de l'identité nationale » qui est une position dominante, majoritaire et de francité « contre les menaces » qui sont les groupes minoritaires. »⁴² Louis-Georges Tin va plus loin en disant : « au fond, le communautarisme devient un argument ou rhétorique de la violence ».⁴³ À son avis, le raisonnement du communautarisme est dangereux et permet la stigmatisation. Par exemple, au lieu de dire : « Je n'aime pas les Juifs/homosexuels » on peut dire : « le communautarisme juif me dérange » ou : « le

⁴¹ Letrône, Mathilde, entretien.

⁴² Bourmeau, Sylvain, « Le communautarisme, cette chimère toxique ».

⁴³ Gardette, Hervé, « Y a-t-il un niveau nécessaire de communautarisme ? ».

communautarisme homosexuel menace la République. »⁴⁴ Il est socialement acceptable de présenter une question comme étant du communautarisme, mais nous ne pouvons pas en ignorer les implications. Si une question est formulée de cette manière, à la surface, l'intention est de soutenir les valeurs d'universalité de la République. Mais que soutient l'universalité ?

Selon Charles Taylor, un théoricien du communautarisme, le principe universel « engendre la non-reconnaissance ou la méconnaissance de ceux qui ne partagent pas les mêmes valeurs que la majorité. »⁴⁵ En d'autres termes, l'identité de la majorité est privilégiée. Pour Charles Taylor, la neutralité de la non-reconnaissance de cultures particulières « ne représente au fond que les préoccupations de l'homme blanc et hétérosexuel. »⁴⁶ Louis-Georges Tin est également préoccupé par cette tendance à favoriser la culture dominante, même lorsque l'objectif est de promouvoir l'égalité. Il est choqué que nous ne parlions jamais du communautarisme de la majorité qu'il classe comme des élites et des blancs.⁴⁷ Comme Taylor, il est conscient qu'une hiérarchie existe même si elle n'est pas censée exister. En conséquence, les communautés en bas sont stigmatisées très facilement. Sylvie Tissot explique très bien ce phénomène en donnant des exemples clairs :

Que ce soit en 1999 pendant le débat autour du PACS, du mariage gay et de l'homoparentalité, ou ces dernières années à propos des immigrés, enfants d'immigrés, musulmans et non-blancs, c'est toujours au moment où des citoyen-ne-s discriminé-e-s et relégué-e-s (banlieusard-e-s, racisé-e-s, femmes, homosexuel-le-s, lycéennes et étudiantes voilées...) s'unissent pour revendiquer *les mêmes droits* et demandent à *rejoindre les autres* dans des territoires, des univers sociaux ou des modes de vie qui leur sont interdits (les centres-villes, les lieux de loisir, le travail qualifié, le mariage et la parentalité, l'école publique, le monde associatif et politique, les postes de pouvoir) qu'on les accuse de se particulariser, de se replier sur eux-mêmes et de diviser la société française en réclamant des « droits particuliers ».⁴⁸

C'est là que réside le véritable danger d'argumenter contre le communautarisme. Car en réalité, l'argument est contre la reconnaissance des groupes minoritaires. Ceci, à son tour, met un terme à leurs revendications d'égalité et renforce la hiérarchie préexistante de la domination de la majorité.

⁴⁴ Gardette, Hervé, « Y a-t-il un niveau nécessaire de communautarisme ? ».

⁴⁵ Ceyhan, Ayse, «Le communautarisme et la question de la reconnaissance», *Cultures et Conflits*, n°12, 1993, pp.171.

⁴⁶ Ibid, pp.178.

⁴⁷ Gardette, Hervé, « Y a-t-il un niveau nécessaire de communautarisme ? ».

⁴⁸ Tissot, Sylvie, « Qui a peur du communautarisme ? », Les mots sont importants, *lmsi.net*

II. Les paradoxes du communautarisme

Nous allons discuter trois principaux paradoxes liés au concept de communautarisme. Le premier paradoxe, et peut-être le plus important, concerne la reconnaissance de la culture dominante comme étant une communauté. Comme nous l'avons vu précédemment, il existe clairement une hiérarchie entre les communautés minoritaires et la culture dominante. Selon le groupe dont on parle, le terme communauté peut avoir une connotation différente. D'après Sylvie Tissot :

Le paradoxe doit être souligné : la « communauté » se voit parée de toutes les vertus quand elle est nationale, et elle appelle une allégeance, un amour, un dévouement impérieux et exclusifs (sic) (un « bon communautarisme »). Elle devient suspecte dès qu'elle est régionale, sociale, sexuelle, religieuse, ou plus précisément dès que, sous ces différentes modalités, elle est minoritaire.⁴⁹

En ce sens, une communauté est condamnée sauf si elle se conforme à la culture de la majorité afin de conserver les spécificités dans les espaces privés. Cela conduit au deuxième paradoxe.

La principale crainte du communautarisme est un refus d'intégration et un retrait dans des communautés séparées. Cependant, le maintien d'un espace public exempt de multiculturalisme peut en fait avoir l'effet inverse de son intention. Sylvie Tissot explique ce paradoxe en utilisant l'exemple du port du voile :

On en conclut alors qu'il faut exclure les femmes voilées de tous les espaces où elles peuvent rencontrer d'autres femmes et d'autres hommes – qu'il s'agisse des sorties scolaires, du monde professionnel, du monde associatif ou de la sphère politique. Là encore, c'est au nom de l'anticommunautarisme que l'on sépare les populations... et que l'on renvoie finalement chacun et chacune dans sa communauté !⁵⁰

L'interdiction des spécificités dans un espace public les oblige à exister dans des espaces séparés et donc pas dans l'unité. Par conséquent, le retrait dans des communautés séparées semble plus probable.

Mathilde Letrône approfondit ce point en disant : « Quelquefois, les personnes qui font partie d'une communauté souhaitent en sortir mais n'ont pas le choix que d'y rester car elles ne seront pas acceptées en dehors de cette communauté. »⁵¹ En raison de cette réalité, il faut réfléchir au concept d'unité sociétale et la manière dont il peut être amélioré.

Le troisième paradoxe a à voir avec l'utilisation du mot communautarisme lui-même. Quand on parle de communautarisme, surtout dans les médias, c'est presque toujours de manière négative, en dénonçant l'existence ou les actions de certaines communautés, comme les musulmans par exemple.

⁴⁹ Tissot, Sylvie, « Qui a peur du communautarisme ? », Les mots sont importants, *lmsi.net*

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Letrône, Mathilde, entretien.

Cependant, comme le souligne Fabrice Dhume-Sonzogni : « on utilisant le mot, on renforce la communauté musulmane en même temps qu'on la dénonce. »⁵² Ce paradoxe n'est peut-être pas si nuisible car la reconnaissance de l'existence d'une communauté est le premier pas vers la détection des inégalités auxquelles le groupe est soumis. Ces paradoxes montrent que l'idéologie de la lutte contre le communautarisme n'est pas solide. Les contradictions constatées concernant ce concept suggèrent que cette approche n'est pas la meilleure solution pour atteindre les objectifs de la République.

III. Le débat sur le communautarisme est-il faux ?

Après avoir lu plusieurs ouvrages savants et vu l'attention médiatique accordée au concept de communautarisme, il peut sembler étrange de se demander si ce débat est même réel. Toutefois, le fait qu'il existe un écart entre ce que la majorité prétend que les groupes minoritaires font (se séparer de la société nationale) et ce qu'ils font réellement (exiger l'égalité), il est nécessaire d'examiner la légitimité de ce discours. Louis-Georges Tin a fait une déclaration audacieuse quand il a dit : « En France, on adore les faux débats. Au lieu de parler des vraies questions (le chômage, la pauvreté, la violence), nous parlons de choses qui sont un petit peu comme le sexe des anges. »⁵³ Il laisse entendre qu'il ne vaut pas la peine de débattre du communautarisme, car il ne profite à personne. À son avis, le communautarisme n'est pas une vraie question qui existe dans la société, à la différence du chômage par exemple. Fabrice Dhume-Sonzogni, le sociologue, a fait une « enquête pour montrer comment le mot épouvantail *communautarisme* n'est précisément que cela : un épouvantail planté au milieu de notre espace public. »⁵⁴ Il soutient que le mot « requalifie une réalité pour le situer sous l'angle de la menace sur l'imaginaire nationale » et qu'au fond il n'y a pas de réalité parce qu'on n'applique pas les faits.⁵⁵

Joël Roman commente le manque de faits dans son ouvrage sur l'identité nationale. Il dit : « Il faut le rappeler avec force : il n'y a pas de communautarisme au sens strict (le seul qui vaille) de volonté explicite de se retrancher de la communauté nationale et de se donner des règles juridiques propres dans la société française. »⁵⁶ Cette affirmation est en accord avec les conclusions de Fabrice. Il existe un discours théorique, mais en réalité il n'y a aucun signe réel d'activité communautariste. Un autre chercheur, Claude Jacquier, a également abordé ce sujet dans ses travaux sur les communautés. D'après lui, c'est : « un débat franco-français qui est toujours prêt à s'inquiéter des risques moins réels que fantasmes de communautarisme dont ces communautés seraient porteuses.⁵⁷ Il implique que ceux qui

⁵² Bourmeau, Sylvain, « Le communautarisme, cette chimère toxique ».

⁵³ Gardette, Hervé, « Y a-t-il un niveau nécessaire de communautarisme ? ».

⁵⁴ Bourmeau, Sylvain, « Le communautarisme, cette chimère toxique ».

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ Roman, Joël, « Identité nationale : parlons-en ! », *Esprit*, n°339, 2007, pp.137.

⁵⁷ Jacquier, Claude, « Qu'est-ce qu'une communauté ? En quoi cette notion peut-elle être utile aujourd'hui ? », *Vie sociale*, n°2, 2011, pp.39-40.

participent aux débats sur le communautarisme se concentrent sur des craintes irrationnelles qui, selon Fabrice, ne sont pas fondées sur des faits.

Nous devons maintenant nous poser une autre question. Si le débat n'est pas réel, de quoi s'agit-il ? Il n'y a pas de bonne réponse, et c'est pourquoi c'est si complexe. Louis-Georges Tin a raison quand il dit que chaque personne a sa propre conception de la République et sa propre définition du communautarisme.⁵⁸ Cela se traduit par les allers-retours que nous venons d'évoquer tout au long de ce chapitre. Pour rendre le débat plus constructif, peut-être un point de départ serait-il de réévaluer toutes les réactions négatives automatiques au mot communautarisme. Nous utiliserons Bérénice comme exemple. Dans la discussion en podcast, elle a fait connaître sa position très clairement en déclarant : « Je ne suis pour la reconnaissance d'aucune communauté particulière. »⁵⁹ Cette déclaration met fin à la conversation. Il n'est pas possible de comprendre les besoins de certains groupes si leur existence est niée. Afin de parvenir à l'égalité pour tous, des conversations difficiles doivent avoir lieu, mais les personnes qui ont de fortes réactions au communautarisme, comme Bérénice, empêchent que cela se produise et perpétuent en fait l'inégalité.

Nous allons passer maintenant à notre étude de cas : la communauté trans en France. Un examen d'un groupe minoritaire nous aidera à mieux comprendre ce sujet complexe sous d'autres angles ainsi que la situation actuelle de cette communauté.

⁵⁸ Gardette, Hervé, « Y a-t-il un niveau nécessaire de communautarisme ? ».

⁵⁹ Ibid.

CHAPITRE II - La communauté trans en France

A. Une brève histoire du mouvement LGBT

I. Le « T » dans LGBT

Il faut clarifier certains concepts avant de commencer ce chapitre. L'acronyme LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres) est utilisé pour faire référence à la communauté dans son ensemble. Nous nous concentrerons sur la communauté trans, mais il existe une histoire commune d'activisme au sein de toute la communauté LGBT. Le « T » représente « transgenre », mais ce n'est pas le seul terme qui peut être utilisé. L'association PASTT précise cela dans leur rapport d'activité : « Transidentitaire, transsexuel, trans', transsexe, transgenre...il existe de nombreux termes pour désigner toute personne, opérée ou non, dont l'identité de genre, l'expression et/ou le comportement est en inadéquation avec son sexe biologique. »⁶⁰ Il faut comprendre que l'identité de genre est indépendante du sexe biologique.

II. Les émeutes de Stonewall et l'activisme de Sylvia Rivera

On ne peut pas parler de l'activisme LGBT sans mentionner les émeutes de Stonewall de 1969 à New York. Dans cette période aux États-Unis, être homosexuel était illégal. Le Stonewall Inn à la rue St. Christopher était l'un des rares bars qui autorisait les homosexuels, mais il a fait l'objet de descentes de police qui cherchait à contrôler le « comportement obscène ». ⁶¹ Cependant, la nuit du 28 juin 1969 a été différente, car lorsque la police a fait une descente dans le bar et procédé à ses arrestations, la foule a commencé à protester. ⁶² Des protestations dans cette région ont eu lieu le soir suivant et à nouveau tout au long de la semaine. Les gens ont commencé à s'organiser en groupes d'activistes. Évidemment : « Stonewall n'est pas le seul point de départ des luttes pour les droits des LGBT mais il a indéniablement permis aux gays de prendre conscience de leur potentiel d'activisme politique. » ⁶³ Camille Cabral, la directrice du PASTT, a évoqué ces émeutes dans son entretien, les citant également comme un grand point de départ. Elle a aussi mentionnée la transgenre Sylvia Rivera qui est, selon ses propres termes : « l'icône de notre lutte. » ⁶⁴

Sylvia Rivera (1951-2002) était une activiste gay et transgenre dans les années 60 et 70 qui est connu pour avoir participé aux émeutes de Stonewall et avoir créé l'organisation STAR (Street

⁶⁰ PASTT, *Rapport d'activité 2018*, Paris, 2018, pp. 16.

⁶¹ « Émeutes de Stonewall : l'an zéro de la Marche des Fiertés », *Le figaro*, *lefigaro.fr*

⁶² Ibid.

⁶³ Ibid.

⁶⁴ Cabral, Camille, entretien.

Transvestite Action Revolutionaries) pour soutenir la jeunesse gay et transgenre.⁶⁵ Il est important de noter son dévouement à l'inclusion des besoins des transgenres dans l'activisme LGBT. Les militants trans comme elle ont souvent été exclus du mouvement LGBT, de sorte que les projets de loi adoptés ne répondraient qu'aux besoins de la communauté homosexuelle.⁶⁶ Cela l'a frustrée car elle avait une grande passion et une grande compréhension pour les personnes marginalisées au sein de la communauté gay. Malheureusement, les personnes transgenres sont encore marginalisées dans leur propre communauté. Cela fait de la lutte pour l'égalité des droits un processus particulièrement long. Dans la prochaine section, nous examinerons la situation actuelle de cette communauté en France.

B. La transidentité en France

I. L'universalité et la transidentité

Nous savons que la France a des difficultés à reconnaître les groupes minoritaires au nom de l'universalité et de l'unité. Alors comment cela affecte-t-il la communauté trans ? Todd Reeser, un professeur américain qui travaille avec les études françaises et les études de genre, fait valoir que les enjeux auxquelles les transgenres sont confrontés ne peuvent être démêlés avec la pensée universaliste parce qu'on ne peut pas comprendre « transgenre » sans considérer la catégorie politique.⁶⁷ Cette idée risque de déclencher un signal d'alarme, car la dernière chose que l'État veut faire est d'étiqueter les gens et de les classer en catégories. Nous devons également tenir compte du fait que les personnes qui appartiennent à des groupes minoritaires ne souhaitent probablement pas non plus que cela se produise. Par exemple, dans son entretien, Mathilde Letrône a dit : « Je suis pour défendre les droits des gays, trans, bisexuels, contre tous les traitements inhumains ou injustices dont ils peuvent être victimes. Pour autant, je ne suis pas dans la revendication et dans la distinction systématique entre les personnes. »⁶⁸ Cependant, tout comme nous l'avons abordé dans le premier chapitre, lorsque des lois appliquées de manière égale n'aboutissent pas à l'égalité de tous les citoyens (intentionnellement ou non), les exclus sont automatiquement séparés de la majorité. Pour cette raison, l'État se met dans une situation où, pour remédier à ces inégalités, il doit reconnaître les groupes touchés. Nous allons examiner un exemple de la manière dont cela concerne directement la communauté trans.

⁶⁵ « Sylvia Rivera Biography », Biography, *biography.com*

⁶⁶ Ibid.

⁶⁷ Reeser, Todd, « Transgender à la française », Fellows, *fellows.rfiea.fr*

⁶⁸ Letrône, Mathilde, entretien.

II. Le changement d'état civil

L'évolution des politiques concernant le changement d'état civil illustre la façon dont la communauté trans a fait pression pour obtenir, non pas des lois spéciales, mais plutôt des lois qui les protègent et leur assurent les mêmes droits qu'à tout autre citoyen. Selon un site qui fournit des informations et des conseils aux personnes trans, changer d'état civil est « en général la première chose que souhaite faire une personne transgenre . . . afin de ne plus être associé administrativement au sexe auquel il ou elle a été rattaché à la naissance. »⁶⁹ Malheureusement, le refus de changer l'état civil est un problème courant auquel les personnes transgenres sont confrontées.⁷⁰ Nous pouvons relier cette réalité au principe d'universalité. Todd Reeser suggère, en anglais, que « l'universalisme peut éclipser des éléments de subjectivité qui exigent une attention particulière non requise pour les citoyens cisgenres (non transgenres), et le concept peut supposer que tous les citoyens sont cisgenres, sans permettre la possibilité d'un changement de sexe ou de genre. »⁷¹ Cette conception de l'universalité contribue à expliquer le retard relatif de la France dans la facilitation du changement d'état civil.

Jusqu'en 1992, la modification de la mention du sexe à l'état civil était interdite en France.⁷² Cela montre comment une politique est appliquée de la même manière à tous, mais qu'elle a un impact négatif sur une partie de la population : la communauté trans. En 1990, la 1^{ère} Chambre civile de la Cour de cassation avait pris une décision déclarant qu'un changement de sexe, même médicalement reconnu, ne signifie pas que le sexe d'une personne a pleinement acquis les caractéristiques du sexe opposé et ne nécessite donc pas l'attribution « au transsexuel un sexe qui n'est pas en réalité le sien. »⁷³ Cette décision a été critiquée, notamment par la Cour européenne des droits de l'homme. La menace d'être condamnée par cette cour a poussé la France à publier la révision suivante en 1992:

Lorsque, à la suite d'un traitement médico-chirurgical, subi dans un but thérapeutique, une personne présentant le syndrome de transsexualisme ne possède plus tous les caractères de son sexe d'origine et a pris une apparence physique la rapprochant de l'autre sexe, auquel correspond son comportement social, le principe du respect dû à la vie privée, justifie que son état civil indique désormais le sexe dont elle a l'apparence ; que le principe de l'indisponibilité de l'état des personnes ne fait pas obstacle à une telle modification.⁷⁴

⁶⁹ « Transidentité en France : Que disent les textes de loi ? », *vivre-transgenre.info*

⁷⁰ « L'état-civil : un outil essentiel, en France, pour le contrôle des citoyens », Association Nationale Transgenre, *ant-france.eu*

⁷¹ Reeser, Todd, « Transgender à la française », Fellows, *fellows.rfiea.fr*

⁷² Philippe, Roger, « Une brève histoire du changement de sexe à l'état civil en France », *eurojuris.fr*

⁷³ Ibid.

⁷⁴ Ibid.

C'était certainement un pas en avant, mais pour la communauté trans, cette politique perpétuait encore l'inégalité. Être contraint de subir une opération irréversible (qui entraîne la stérilité) pour être encore confronté à la possibilité de voir sa demande de changement d'état civil refusée est une injustice.

Pour cette raison, la communauté trans et des associations activistes ont continué à réclamer la démedicalisation et la déjudiciarisation du processus. En 2016, la France a supprimé la nécessité d'une opération médicale, mais une personne souhaitant changer le sexe de son état civil doit passer devant le tribunal de grande instance, ce qui peut être stressant.⁷⁵ Aujourd'hui, la communauté trans est toujours confrontée à de nombreuses difficultés comme celle-ci. Des progrès sont réalisés, mais il y a toujours plus de travail à faire. Heureusement pour l'avenir de la communauté trans en France, d'autres pays (L'Argentine, la Colombie, Malte, l'Irlande, le Danemark et la Norvège) ont déjà adopté un changement d'état civil libre et gratuit.⁷⁶ Les progrès réalisés par les communautés dans différentes parties du monde contribuent à normaliser des questions qui ne touchent pas la majorité. C'est pourquoi il est si important pour les groupes minoritaires de renforcer leur visibilité et lutter contre les inégalités et la méconnaissance de leurs besoins. À mesure que l'attitude du public change et que les besoins sont satisfaits, les groupes minoritaires deviennent moins « eux » et plus « nous » en ce qui concerne les opinions des autres citoyens, et cela crée une société plus unifiée.

Maintenant que nous avons eu un bref aperçu de la situation actuelle de la communauté trans en France, nous allons passer à l'association PASTT pour examiner sa création et la philosophie de sa mission.

⁷⁵ « Transidentité en France : Que disent les textes de loi ? », *vivre-transgenre.info*

⁷⁶ Baret, Julie, « La France condamnée pour la stérilisation imposée aux personnes trans », *tetu.com*

CHAPITRE III - PASTT (Prévention Action Santé Travail pour les Transgenres)

A. L'histoire de l'association PASTT

I. Qui est Camille Cabral ?

Afin de comprendre la mission du PASTT, il est nécessaire de se pencher sur l'histoire de sa fondatrice, Camille Cabral. Elle est une médecin née au Brésil qui a effectué une résidence médicale à Paris à la fin des années 1970.⁷⁷ Pendant ses cinq années de travail à l'hôpital Saint-Louis, elle a joué un rôle clé dans l'aide aux prostituées brésiliennes et latino-américaines, mais malheureusement, un nouveau directeur lui a demandé de partir pour éviter avoir une personne transsexuelle dans son service.⁷⁸ Elle note qu'à l'époque, elle n'a rien fait parce qu'elle ne connaissait pas les lois contre la discrimination. Cela ne l'a pas détournée de son engagement en faveur de l'autonomisation des personnes trans et du soutien des minorités. En fait, en raison de son travail avec les minorités, on lui a demandé de se présenter au conseil municipal du 17^e arrondissement.⁷⁹ Elle est devenue la première personne transgenre élue dans l'histoire de la République française. Ses réalisations sont symboliques de son point de vue sur la visibilité de la communauté. Dans son entretien, elle a dit :

Nous pouvons avoir un impact si nous sommes visibles en tous les lieux des droits communs.

Cela n'a pas le même impact exiger des endroits réservés aux groupes minoritaires ainsi que les demandes concernant la discrimination positive devient une solution trompeuse et artificielle. Le chemin de la politique d'égalité des droits certainement sera plus lente mais sans doute montrera durable et soutenable.⁸⁰

L'entrée dans les espaces publics, comme le conseil municipal, contribue à amplifier les voix des minorités au-delà de l'espace privé (réservé aux groupes minoritaires). De cette façon, comme l'affirme Camille, les progrès seront plus fructueux à long terme. Tolérer l'existence de communautés diverses dans les espaces publics permet aux gens de remettre en question leurs idées préconçues et de se familiariser avec ceux qui sont différents d'eux. Il est clair que Camille se consacre au lent chemin vers l'égalité des droits et qu'elle comprend l'importance de mettre en lumière la communauté trans et ses revendications afin d'aller de l'avant.

⁷⁷ « Conheça a história de Camille Cabral, protagonista do filme Madame », Ninja, midianinja.org

⁷⁸ « Notre histoire », PASTT, regis-pastt.asso-web.com

⁷⁹ « Conheça a história de Camille Cabral, protagonista do filme Madame », Ninja, midianinja.org

⁸⁰ Cabral, Camille, entretien.

II. La création du PASTT

Après avoir perdu son emploi à l'hôpital, Camille a accepté une bourse pour mener à bien un projet de recherche-action lié au VIH. Avec son amie Sonia Castelletti, une transsexuelle d'Argentine, Camille a réalisé le projet de rendre visite aux prostituées du bois de Boulogne en voiture.⁸¹ Leur objectif était de prévenir la propagation des maladies en parlant avec les filles du sida et de la nécessité d'utiliser des préservatifs. La poursuite du projet s'est traduite par la création de l'association PASTT en 1992 et Camille et Sonia ont acheté un bus pour étendre la portée de leurs efforts.⁸² Les personnes transgenres, en particulier les prostituées, vivent souvent dans des situations précaires. Le projet de Camille visait à protéger et à informer les filles dans le bois de Boulogne. Aujourd'hui, l'association qu'elle a fondée cherche à faire de même et sa capacité à protéger et à informer est encore plus forte. Des personnes de nombreuses nationalités travaillent au sein de l'association. Une source d'information brésilienne considère l'association comme « l'un des plus grands réseaux mondiaux d'accueil de personnes transgenres, d'immigrants et de travailleurs du sexe. »⁸³ L'association rassemble les personnes transgenres trans afin de leur apporter un soutien et des ressources. Elle contribue à mieux se faire connaître la communauté et ses revendications en matière d'égalité des droits.

⁸¹ « Notre histoire », PASTT, *regis-pastt.asso-web.com*

⁸² Ibid.

⁸³ « Conheça a história de Camille Cabral, protagonista do filme Madame », Ninja, *midianinja.org*

CONCLUSION

Cette étude ne constitue pas une solution à l'inégalité, qui n'existera peut-être jamais, mais plutôt une analyse de la façon dont l'inégalité existe et est abordée en France, tant par le gouvernement que par ceux qui se mobilisent pour elle. Pour ce faire, il est impératif de considérer la relation entre le gouvernement et ceux qui se réunissent pour la mobilisation. En France, cela signifie examiner le concept de communautarisme. Ce concept en lui-même n'est pas basé sur la réalité, mais il est utilisé d'une manière qui affecte la réalité de la façon dont les minorités sont perçues parce qu'il les dépeint comme une menace pour la solidarité nationale. Cela crée un obstacle sur la voie de l'égalité pour tous, ce qui est un pilier de la République française. L'une des principales questions soulevées dans ce débat est l'affirmation selon laquelle l'égalité de traitement établit l'égalité. Cela se transforme alors en un outil permettant de caractériser toute revendication d'égalité des droits comme une demande de traitement particulier dans le but de créer une division dans la société.

Cet état d'esprit n'est pas exclusif à la France. Il est également présent aux États-Unis, même si les concepts d'identité et de communauté sont très différents. Aux États-Unis, il est très courant que les gouvernements s'adressent à des communautés spécifiques telles que la communauté noire, la communauté LGBT, la communauté musulmane, etc., car le pays choisit de reconnaître la diversité des appartenances de ses citoyens. Certains pourraient soutenir que ce modèle perpétue la division sociale. Mais la fragmentation sociale ne signifie pas nécessairement qu'un pays n'est pas unifié. Ce qui est plus important, c'est la façon dont la reconnaissance permet aux problèmes auxquels les communautés sont confrontées d'entrer dans le discours public et de se faire mieux connaître. Prenons l'exemple du mouvement #BlackLivesMatter. Il y a des gens qui prétendent que le mouvement est antiblanc et qu'il cherche à créer des tensions sociales. En réalité, le mouvement vise à souligner le fait que les vies noires n'ont pas d'importance aux États-Unis. Il existe une histoire d'oppression qui affecte les inégalités actuelles auxquelles les Noirs sont confrontés.

Les personnes qui ne reconnaissent pas le mouvement utilisent #AllLivesMatter. Celle-ci a pour but de promouvoir l'égalité entre tous car, tout comme en France, certaines personnes ont une aversion à souligner les particularités. Toutefois, cela invalide le besoin de mobilisation de la communauté. Il y a une analogie qui rend cela plus facile à comprendre. Quelqu'un a un os cassé, alors il va chez le médecin. Le médecin dit que tous les os sont importants et qu'ils doivent donc être traités de la même manière. Cela met fin à la conversation et supprime la possibilité de parler de ce qui ne va pas avec l'os cassé. Le fait de ne pas reconnaître l'existence d'un groupe rend difficile de répondre aux demandes et aux besoins spécifiques de ce groupe, ce qui est nécessaire dans leur lutte pour l'égalité. Il est important de comprendre que les expériences vécues par les gens sont différentes. Le fait qu'une personne fasse partie

de la majorité et soit protégée par les lois en vigueur n'invalide pas ceux qui disent ne pas être protégés de la même manière. La reconnaissance des privilèges est la première étape pour aider d'autres personnes à atteindre l'égalité. Au lieu de mettre fin à la conversation en utilisant #AllLivesMatter ou en qualifiant un groupe communautariste, il faut se demander de quoi on a réellement peur et si cette peur est rationnelle.

La lutte pour l'égalité des droits est difficile car les attitudes et les croyances de la société prennent du temps à évoluer. Le changement commence au bas du système. Il est essentiel d'avoir des conversations difficiles qui remettent en question les idées reçues avec les amis, la famille et les collègues de travail. Un espace public ouvert aux particularités humaines et culturelles permet de mieux connaître les différents modes de vie. Selon Mathilde Letrône, la visibilité augmentée d'une communauté « permet de changer le regard de la société sur cette communauté. Cela permet par la suite une inclusion de cette communauté, et devient normal pour la majorité des personnes. »⁸⁴ L'objectif est l'inclusion. Le but n'est pas d'ignorer des groupes en déclarant qu'ils ne s'intègrent pas dans la culture majoritaire. Camille Cabral a tout à fait raison lorsqu'elle dit : « Une société doit vivre dans la cohésion et solidaires sociales malgré ses divergences. »⁸⁵ Vivre en cohésion ne signifie pas que tout le monde partage le même mode de vie. Audre Lorde, poète américaine et militante des droits civils, est d'accord : « ce ne sont pas nos différences qui nous divisent. C'est notre incapacité à reconnaître, accepter et célébrer ces différences. »⁸⁶ Il est clair que la façon dont le communautarisme existe dans le discours politique français empêche cette reconnaissance, cette acceptation et cette célébration d'avoir lieu.

⁸⁴ Letrône, Mathilde, entretien.

⁸⁵ Cabral, Camille, entretien.

⁸⁶ « La poésie pour combattre le racisme », Nations Unies Droits de l'Homme, *ohchr.org*

Abstract

In France, national identity is a concept that bypasses the particularities of each citizen and encompasses the history, literature, and language of the country. French identity is the formation of a singular history that unites all citizens. It is the government's view that *communautarisme*, or multiculturalism, in the public space acts as a threat to this social integration and unity. With hopes to strengthen national solidarity, the French government refuses to recognize minority communities. But does recognition of these groups actually jeopardize social cohesion? And why is the concept of *communautarisme* so controversial in France? In this paper, I shed light on the relationship between the French government and minority communities, with a focus on the trans community, in order to understand the connection between theoretical debates and reality. The organizations and movements created by the trans community represent their fight for equal rights in a country that strongly values equality of all citizens. However, if a government is unwilling to acknowledge a community's existence, how does it address the inequalities faced by minorities? In addition to looking at the trans community in general, I discuss the PASTT association (Prevention, Action, Health, and Work for Transgender people) and how its mission relates to discourse surrounding *communautarisme*. Included in these discussions are interview responses from Camille Cabral, Director and Founder of PASTT, as well as Mathilde Letrône, Social Assistant of PASTT. Their insight helps put scholars' work into context which enables this paper to explore the reality of minority communities in France by transcending the theoretical and polarizing nature of *communautarisme*.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

PASTT, *Rapport d'activité 2018*, Paris, 2018, 100p.

Articles

Ceyhan, Ayse, « Le communautarisme et la question de la reconnaissance », *Cultures et Conflits*, n°12, 1993, pp.169-184.

Jacquier, Claude, « Qu'est-ce qu'une communauté ? En quoi cette notion peut-elle être utile aujourd'hui ? », *Vie sociale*, n°2, 2011, pp. 33-48

Roman, Joël, « Identité nationale : parlons-en ! », *Esprit*, n°339, 2007, pp.132-137.

Schnapper, Dominique, « La République face aux communautarismes », *Études*, t. 400, n°2, 2004, pp.177-188.

Podcasts

Bourmeau, Sylvain, « Le communautarisme, cette chimère toxique », *La Suite dans les Idées*. France Culture, 24 septembre 2016. 29 min.

Gardette, Hervé, « Y a-t-il un niveau nécessaire de communautarisme ? », *Du Grain à moudre*. France Culture. 13 septembre 2016. 39 min.

Sites Internet

Baret, Julie, « La France condamnée pour la stérilisation imposée aux personnes trans », <https://tetu.com/2017/04/10/france-condamnee-sterilisation-imposee-aux-personnes-trans/>, 26 mai 2020.

« Le communautarisme », L'Étudiant, <https://www.letudiant.fr/boite-a-docs/document/lecommunautarisme-2633.html>, 14 mai 2020.

« Conheça a história de Camille Cabral, protagonista do filme Madame », Ninja, <https://midianinja.org/news/conheca-a-historia-de-camille-cabral-protagonista-do-filme-madame/>, 26 mai 2020.

« Constitution du 4 octobre 1958 », Legifrance, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000019240997&cidTexte=LEGITEXT000006071194&dateTexte=20080725>, 26 avril 2020.

« Définition communautarisme », Le dictionnaire, <https://www.le-dictionnaire.com/definition/communautarisme>, 1 mai 2020.

- « Definition of community », Merriam-Webster, <https://www.merriam-webster.com/dictionary/community>, 14 mai 2020.
- « Émeutes de Stonewall : l'an zéro de la Marche des Fiertés », Le figaro, <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/emeutes-de-stonewall-l-an-zero-de-la-marche-des-fiertes-20190628>, 23 mai 2020.
- « L'état-civil : un outil essentiel, en France, pour le contrôle des citoyens », Association Nationale Transgenre, <https://ant-france.eu/index.php/un-projet-militant/notre-politique/letat-civil/>, 23 mai 2020.
- « Mariage pour Tous et Toutes », SOShomophobie, <https://www.sos-homophobie.org/mariage-pour-tous-et-toutes>
- « Notre histoire », PASTT, <https://regis-pastt.asso-web.com/24+notre-histoire.html>, 26 mai 2020.
- Philippe, Roger, « Une brève histoire du changement de sexe à l'état civil en France », <https://www.eurojuris.fr/articles/changement-de-sexe-a-l-etat-civil-37515.htm>, 26 mai 2020.
- « La poésie pour combattre le racisme », Nations Unies Droits de l'Homme, <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/AntiRacismDay2019.aspx>, 26 avril 2020.
- « Présentation », PASTT, <https://regis-pastt.asso-web.com>, 29 avril 2020.
- « Un rapport de l'ONG sur les minorités épingle la France », Overblog, <http://forumdespeuplesenlutte.over-blog.com/article-17943861.html>, 28 avril 2020.
- Reeser, Todd, « Transgender à la française », Fellows, <http://fellows.rfiea.fr/dossier/non-conformite-de-genre-et-identite/article/transgender-la-francaise?language=en>, 24 mai 2020.
- République française-Vie publique, <https://www.vie-publique.fr/rapport/26626-commission-de-reflexion-sur-application-du-principe-de-laicite>, mai 22 2020.
- Rougé, Matthieu, L'Église Catholique à Paris, <https://www.paris.catholique.fr/10-bonnes-raisons-de-ne-legaliser.html>
- « Sylvia Rivera Biography », Biography, <https://www.biography.com/activist/sylvia-rivera>, 23 mai 2020.
- Tissot, Sylvie, « Qui a peur du communautarisme ? », Les mots sont importants, <https://lmsi.net/Qui-a-peur-du-communautarisme>, 21 mai 2020.
- « Transidentité en France : Que disent les textes de loi ? », https://vivre-transgenre.info/conseils-transition/transgenre-lois#Le_changement_detat_civil_possible_mais_complique, 26 mai 2020.

Entretiens

Cabral, Camille, directrice du PASTT, entretien, 17 avril 2020.

Letrône, Mathilde, assistante sociale du PASTT, entretien, 21 avril 2020.